

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 1^{er} mai 2024, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jean Barrette, Gilles Massey et Ian Dellner.

Est absent : Monsieur le conseiller, Jacques Ostiguy

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2024-05-061

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024.

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Nomination du responsable de l'urbanisme et des projets municipaux

7.2 Offre de services conseil – Journée d'étude plénière et de planification stratégique

8. FINANCES

8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés et salaires

8.2 Autorisation des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

10.1 Remplacement de la porte principale à l'Hôtel de ville

10.2 Remplacement et ajout d'unités de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville et au bâtiment des loisirs

10.3 Installation d'un paratonnerre sur la croix du centre communautaire

10.4 Octroi de contrat annuel – balayage de rues

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 Offre de services professionnels en accompagnement pour la gestion des divers dossiers en eau potable et eaux usées

- 11.2 Offre de services professionnels en soutien technique pour la complétion du bilan annuel de la stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2023
- 11.3 Demande concernant la zone industrielle IA-12 – PIIA

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Octroi de contrat événements 2024
- 12.2 Octroi de contrat en loisirs 2024

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion - Règlement no 380-2024 règlement concernant la démolition d'immeubles
- 13.2 Adoption du projet de règlement no 380-2024 concernant la démolition d'immeubles

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2024-05-062

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

2024-05-063

7.1 NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DES PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant depuis une certaine période;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage effectué par la direction générale de la Municipalité en collaboration avec une firme externe;

CONSIDÉRANT QU'au terme des entrevues, la direction générale et la firme externe recommande l'embauche de Anick Courval à titre de responsable de l'urbanisme et des projets municipaux.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Madame Anick Courval soit et est engagée à titre de responsable de l'urbanisme et des projets municipaux aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et Madame Courval.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal soit autorisée à signer le contrat tel que négociée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-064

7.2 OFFRE DE SERVICES CONSEIL – JOURNÉE D'ÉTUDE PLÉNIÈRE ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la réunion du 1^{er} juin a pour but de clarifier et d'aligner les positions du Conseil sur des sujets importants, à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçues de Z Solutions Conseil à titre d'accompagnement pour définir les orientations de développement pour prioriser les projets à venir;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil octroie à la firme Z Solutions Conseil pour un montant de 3 500\$ plus les taxes applicables un mandat d'accompagnement afin de définir les orientations de développement pour prioriser les projets à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposée aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 4 avril 2024 au 1^{er} mai 2024 pour un montant de 25 088,14 \$;

Chèques émis par la municipalité	486,71\$
Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	11 561,99\$
Salaires nets	13 039,44
TOTAL	25 088,14\$

2024-05-065

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposée aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 42 475,67 \$ en date du 1^{er} mai 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12753 à 12780 totalisant un montant de 42 475,67 \$ en date du 1^{er} mai 2024;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2024-05-066

10.1 REMPLACEMENT DE LA PORTE PRINCIPALE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée principale n'est pas conforme en termes de sécurité et du type de porte pour un usage commercial;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Concepts Renovations Hamelin inc.

CONSIDÉRANT la disponibilité de somme à l'aide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ainsi que le court délai afin de se conformer et de procéder aux travaux prévus;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Monsieur Jean Barrette

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie à Concepts Renovations Hamelin Inc. pour un montant de 7 150\$ plus les taxes applicables le remplacement de la porte principale à l'Hôtel de ville, et ce, au plus tard le 31 mai 2024.

QUE les coûts soient financés par l'aide financière PRABAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-067

10.2 Remplacement et ajout d'unités de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville et au bâtiment des loisirs

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandés à deux soumissionnaires potentiels pour le remplacement et l'ajout d'unités de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville et au bâtiment des loisirs; a permis d'apprécier la qualité de la soumission qui est conforme aux critères tels que déterminés;

CONSIDÉRANT la conformité et la soumission reçue de Lapointe Réfrigération;

CONSIDÉRANT la disponibilité de somme à l'aide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ainsi que le court délai afin de se conformer et de procéder aux travaux prévus;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil octroie à Lapointe Réfrigération pour un montant de 44 995\$,17\$ plus les taxes applicables pour le remplacement et l'ajout d'unités de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville et au bâtiment des Loisirs, et ce, au plus tard le 31 mai 2024.

QUE les coûts soient financés par l'aide financière PRABAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-068

10.3 INSTALLATION D'UN PARATONNERRE SUR LA CROIX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE notre assureur, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, a émis un rapport à la suite de leur inspection des installations en décembre 2023 demandant à la Municipalité de rectifier certaines anomalies constatées, dont l'installation d'un paratonnerre sur la croix surplombant le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de faire l'installation d'un paratonnerre sur la croix du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT, l'expertise dans le domaine de l'entreprise Léo Goudreau & Fils;

CONSIDÉRANT, l'appel d'offres par invitation qui a été fait en mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE, l'offre de services de l'entreprise Léo Goudreau & fils étant le plus bas soumissionnaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Jean Barrette

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie à l'entreprise Léo Goudreau & Fils pour un montant de 10 390\$ plus les taxes applicables pour l'installation d'un paratonnerre pour la protection contre la foudre sur la croix du centre communautaire, et ce, au plus tard le 31 mai 2024.

QUE les coûts soient financés par l'aide financière PRABAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-069

10.4 OCTROI DE CONTRAT ANNUEL – BALAYAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Balaye Pro;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT QUE, l'expertise dans le domaine de l'entreprise Balaye Pro;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Madame Martine André

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil octroie à l'entreprise Balaye Pro pour un montant de 3 960\$ plus les taxes applicables pour le balayage des rues de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2024-05-070

11.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DES DIVERS DOSSIERS EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le manque de personnel spécialisé en la matière à l'interne;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine du Groupe Hélios;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'avril 2024 qui répond aux besoins actuels de la municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Jean Barrette
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil octroie au Groupe Hélios un contrat renouvelable mensuellement pour une expertise technique ponctuelle en matière de gestion de l'eau, pour un montant maximum de 10 000\$, taxes nettes, pour l'année 2024 pris à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-071

11.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA COMPLÉTION DU BILAN ANNUEL DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un soutien technique pour la complétion des documents du bilan annuel d'usage de l'eau pour l'année 2023 conformément aux exigences du MAMH;

CONSIDÉRANT le manque de personnel spécialisé en la matière à l'interne;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de l'entreprise Simo;

CONSIDÉRANT l'offre de services de février 2024 qui répond aux besoins actuels de la municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil octroie à l'entreprise Simo le mandat de compléter le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023 et de compléter l'audit de l'eau de l'America Water Works Association (AWWA) au montant de 1 701,82\$ plus les taxes applicables et que le montant soit financé à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-072

11.3 DEMANDE CONCERNANT LA ZONE INDUSTRIELLE IA-12 – PIIA

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé lors de sa réunion le 15 mars 2024 d'accepter une demande de la société Mitchel Lincoln concernant la zone industrielle IA-12 – PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande 2024-008 datée initialement 31 août 2023 avec modifications, datée du 7 mars 2024 portant sur :

- L'ajout d'un escalier extérieur encloisonné du côté de la façade avant secondaire;
- L'ajout de 6 cases de stationnement dont 2 pour personnes à mobilité réduite selon le règlement no. 300 art. 525;
- L'ajout d'une porte de garage 10 pi. X 10 pi. (Au sol) sur l'élévation latérale droite, sans quai de chargement

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le Règlement de zonage no. 300, chapitre 10, article 1002 quant au pourcentage des espaces verts devant être respectés;

CONSIDÉRATION QUE le Règlement de construction no. 302, article 311 qui stipule que tout escalier d'issue extérieure doit être partie intégrante du bâtiment et donc être encloisonné;

CONSIDÉRANT les plans soumis par Claude Matte architecte, tels que modifiés au 7 mars 2024, lesquels s'avèrent en conformité avec la réglementation applicable;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Jean Barrette

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la demande de PIIA telle que décrite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-05-073

12.1 OCTROI DE CONTRAT D'ÉVÈNEMENTS 2024

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins en évènementiels une ressource en planification, organisation et mise en place des évènements prévus à la programmation pour l'année 2024 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du Groupe Charlebois répond aux critères de sélection du *Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire*;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le mandat en planification, organisation et mise en place des évènements au Groupe Charlebois pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables, tel que la soumission no EST-2 du 21 mars 2024.

QUE cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-074

12.2 OCTROI DE CONTRAT EN LOISIRS 2024

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins en loisirs avec la saison estivale qui arrive, une ressource en planification, organisation et mise en place des loisirs prévus à la programmation pour l'année 2024 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du Groupe Charlebois propose une ressource à 15 heures par semaine sur une période de 17 semaines.;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac octroi le mandat en planification, organisation et mise en place des loisirs au Groupe Charlebois pour un montant de 7 267.50 \$ plus les taxes applicables, tel que la soumission no EST-4 du 23 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 380-2024 RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Il est par la présente donné avis de motion par Madame Martine André que le projet de règlement no 380-2024 Règlement concernant la démolition d'immeubles est adopté, séance tenante.

2024-05-075

13.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 380-2024 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) et que les articles 148.0.1 à 148.0.26 de cette loi permettent à une municipalité d'adopter un règlement aux fins de régir la démolition de certains immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le 16 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté à l'unanimité un projet de règlement concernant la démolition de certains immeubles en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à ce projet de règlement depuis le 16 janvier 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le projet de règlement modifié no 380-2024 concernant la démolition d'immeubles soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-05-076

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*